

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 241 / PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°304/PC-DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité ;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr IDRISOU Souler Issoufou, Maître d'Education Physique et Sportive de 2ème classe, 3ème échelon, précédemment Chargé de Mission à la Présidence de la République, est nommé Adjoint au Sous-Préfet de Ouidah.

Article 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 6 Juillet 1967

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,

Colonel Philippe AHO

Général Christophe SOGLO

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan

Bertin

Ampliations : PR 4 - MIS 4 -
MIJS 2 - CS 6 - SGG 4 -
Ministères 10 - DGAJL 2 -
Gdc.Chanc. 1 - IAA 1 -
Intéressé 1 - DAI 2 -
S/Préfet de Ouidah 1 -
Préfet de l'Atlantique 1
JORD 1.